

## **CONSEIL DE VILLE**

**Séance du 24 novembre 2011, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 39 du mercredi 9 novembre 2011 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Développement de l'interpellation intitulée "Incivilités : d'autres mesures à étudier" (PCSI).
6. Traitement de la motion intitulée "Adopter une gestion des espaces verts et du milieu bâti favorisant et valorisant la biodiversité dans notre ville" (PS).
7. Traitement du postulat intitulé "Etude d'un parking souterrain sous l'Esplanade des Tilleuls et la place du Séminaire" (PCSI).
8. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2012.
9. Divers.

---

M. Didier Nicoulin, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC-JDC :

M. Ronald Cramatte - remplacé par Mme Isabelle Mioche Henry.  
M. Joseph Thierrin - remplacé par Mme Isabelle Froehlich.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Thierry Simon.  
Mme Aline Nicoulin - remplacée par M. Gérard Reusser.

Sont excusés pour le PS :

Mme Elisabeth Crevoisier Cerf - remplacée par Mme Corinne Laissue.  
M. Stéphane Berdat - remplacé Mme Margaux Häni.

Est excusé pour le PCSI :

M. Philippe Eggertswyler - remplacé par M. Pascal Henzelin.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Danièle Chariatte, Isabelle Froehlich, Margaux Häni, Corinne Laissue, Irène Merçay, Isabelle Mioche Henry, Anne Roy, Corinne Zwahlen.  
MM. Nicolas Babey, Jean-Luc Baierlé, Laurent Barotte, Fabrice Briot, Gérard Brunner, Frédéric Caillet, Carlo Caronni, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Xavier Frainier, Charles Freléchoux, Victor Giordano, Manuel Godinat, Marcel Godinat, Michel Hauser, Pascal Henzelin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Jean-Luc Plumey, Patrick Raval, Gérard Reusser, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, François Laville, Julien Loichat, Eric Pineau, Claude Rebetez, Patrick Riat, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kubler, secrétaire municipal, M. François Biedermann, caissier communal.

M. le Président : J'ai le plaisir d'ouvrir la septième séance de l'année 2011. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Mes salutations vont également à Monsieur le Maire, à Messieurs les Conseillers municipaux, à M. André Kubler, secrétaire municipal, à M. Denis Sautebin, secrétaire municipal adjoint, à M. François Biedermann, caissier communal, à la presse et au public.

L'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.  
Sont désignés : Mme Corinne Laissue et M. Nicolas Babey.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président : Suite à la motion du 7 mai 2009 intitulée "Pour des procès-verbaux plus courts" et aux oppositions de M. Jean-Jacques Pedretti, la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, dans un arrêt du 28 octobre 2011, a rejeté la demande de M. Jean-Jacques Pedretti dans la procédure consécutive à la requête de contrôle de validité de la modification de l'article du règlement du Conseil de ville.

M. Pedretti a ainsi 30 jours, dès connaissance de la décision, pour faire opposition à la décision de la Cour constitutionnelle auprès du Tribunal fédéral.

---

Suite à la démission de Mme Léna Choffat, M. Yann Voillat devient Conseiller de ville suppléant.

## 2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011

La parole n'est pas utilisée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## 3. Informations du Conseil municipal

M. le Président : Pour ce point, je cède la parole aux représentants du Conseil municipal pour nous donner quelques informations sur les dossiers importants de la Commune. Je vous rappelle que la durée des interventions ne devra pas excéder 10 minutes et qu'il n'y aura pas de débat sur les différents objets abordés.

M. François Laville : Je vais vous donner trois informations, si vous le voulez bien.

La première concerne le chantier "Esplanade". Vous avez vu que ce chantier a démarré sur les chapeaux de roues et on mesure mieux maintenant toute l'ampleur, toute l'ambition de ce projet. C'est certainement le projet le plus important en ville de Porrentruy depuis de très très nombreuses années. Ce projet entraîne à l'évidence, pour la population, un certain nombre de contraintes, un certain nombre de changements d'habitude, un certain nombre de nuisances et le Conseil municipal, au travers des Conseillers de ville, se permet d'appeler la population à la patience et en assurant aussi qu'il s'efforcera à ce que ces nuisances et ces contraintes infligées à la population soient aussi limitées que possibles.

Deuxième dossier qui a fait l'objet de questions au sein du Conseil de ville, c'est le plan d'aménagement local, serpent de mer qui se déroule et qui ondule depuis de très nombreuses années. Eh bien, ce dossier, on peut dire qu'il entre maintenant dans une phase décisive dans le sens où, dans le travail considérable mené au sein de la commission d'urbanisme, - où certains d'entre vous sont aussi membres de cette commission et payés pour savoir tout le travail qui a été accompli autour de ce dossier -, il a été procédé à une première lecture du projet du règlement de constructions ainsi que du projet de plan de zones. C'est dire que les choses avancent vite, que la deuxième lecture de la commission d'urbanisme devrait intervenir vraisemblablement encore en décembre ou au début janvier de telle manière que le Conseil municipal pourra reprendre ce dossier et, ensuite, le soumettre à l'examen préalable du Service de l'aménagement du territoire avec l'objectif un peu optimiste, auquel le Conseil municipal tient, que cette nouvelle réglementation soit sous toit à la fin de la législature.

Dernière information, dans le sillage d'une motion déposée et acceptée par votre Conseil de ville, dans le sillage aussi de la dynamique cantonale TGV-A16, le Conseil municipal, dans une de ses toutes dernières séances, a décidé de confier un mandat pour l'étude d'un plan directeur localisé sur l'ensemble du secteur de la gare dans son acception relativement large. Ce plan directeur localisé sera conduit en concertation, évidemment, entre la Commune et l'Etat. L'Etat participera aussi au financement de ce plan directeur localisé et l'objectif est, dans ce secteur tout à fait essentiel dans ce qui va devenir le pôle le plus important de Porrentruy, de proposer une image cohérente du développement de notre ville. Le plan directeur localisé sera un instrument de planification mais aussi, et ça c'est important, un outil de promotion et d'attractivité pour notre ville.

M. Julien Loichat : Vous avez peut-être vu dans la presse qu'une étude est en cours dans le district, conduite sous l'égide de la ville de Porrentruy, une étude qui est en phase terminale pour étudier l'opportunité d'une mise en réseau des structures de crèches et d'accueil de la petite enfance dans l'ensemble de notre district. Cette étude a reçu le soutien du SIDP et de son comité. Une présentation a été faite à l'assemblée générale du SIDP. Cette étude a pour but de mettre en commun l'ensemble des ressources disponibles ou d'étudier quelles sont les conséquences d'une mise en commun de ces ressources. Elle vise aussi un aspect financier puisqu'on pourrait éventuellement dégager quelques économies. Elle a aussi un but essentiel et principal, c'est l'aspect d'une collaboration renforcée dans le district, dans un nouveau domaine, celui de la petite enfance. Cette collaboration fait suite en fait aux collaborations ouvertes aujourd'hui entre Fontenais et Coeuve dans ce domaine. C'est une étude dont vous allez réentendre parler puisqu'elle arrive gentiment en phase terminale mais il était important pour nous de vous informer que cette étude est en cours et que des réflexions se font aussi dans le domaine du social, en particulier, puisque c'est un domaine qui est souvent critiqué parce que très dépensier. On voit aussi que là on peut amener des nouveautés, de l'amélioration et une certaine efficacité, ce sont les

conclusions de cette étude qui le démontreront.

M. Thomas Schaffter : Je vais vous faire une information sur la réhabilitation de l'espace-loisirs. En effet, je souhaite vous informer que les deux projets issus des mandats octroyés au bureau Sironi et à la société Esplanade ont été rendus en date du 21 octobre, ils ont été présentés au comité du SIDP le 25 octobre, au Conseil municipal le 3 novembre, à la commission des sports le 7 novembre dernier et, plus récemment, soit lundi dernier, à la ministre en charge des sports et à son chef d'office dont je salue d'ailleurs la présence dans cette salle liée à un autre dossier.

Compte tenu de l'implication de nombreux clubs utilisateurs de l'espace-loisirs dans cette phase du projet, le Conseil municipal a décidé de faire une conférence de presse lundi prochain de manière à dévoiler les deux options qui s'offrent à lui et au SIDP. C'est aussi la raison pour laquelle je tenais, au nom du Conseil municipal, à vous faire une information ce soir.

A ce stade, aucune option politique n'a été prise par le Conseil municipal sur ces deux dossiers; il s'agit désormais d'analyser les deux dossiers, sur les plans financiers et urbanistiques.

Nous pouvons relever, néanmoins, que les deux bureaux ont totalement respecté le cahier des charges qui leur avait été fourni, intégrant la nécessité d'un deuxième espace de glisse pour délester le champ de glace actuel et répondre aux demandes grandissantes des clubs utilisateurs, proposant la création de places assises supplémentaires et la réfection ainsi que la création de nouveaux sanitaires et vestiaires, domaine où le bât blesse actuellement. Le tout, bien entendu, en améliorant les espaces et circulations dans le respect des nouvelles normes des ligues nationales, notamment de hockey sur glace.

Que ce soit dans le modèle de réhabilitation de l'actuelle patinoire impliquant un schéma de financement public classique ou dans le cadre du partenariat public-privé proposé par la société Esplanade et prévoyant la construction d'une nouvelle patinoire dans le secteur du Voyeboeuf, la charge financière annuelle, prenant en compte les coûts financiers et d'exploitation, après réhabilitation de l'ensemble des installations que sont la patinoire, la piscine et le camping, dépasse légèrement le million de francs par an, sans prise en compte d'un fonds de renouvellement.

Je précise néanmoins que dans le projet impliquant un partenariat public-privé, cet objectif financier est atteint après prise en compte de montants de subventions cantonales et régionales qui ne sont pour l'heure pas confirmées et sur la base d'un montage juridique qui doit encore être analysé et confronté à la réalité d'autres expériences, notamment dans d'autres cantons car il faut bien admettre que le partenariat public-privé sur le plan cantonal est encore très peu connu.

Rappelons enfin que la Municipalité de Porrentruy paye à ce jour près de 500'000 francs de charges annuelles pour la piscine, la patinoire et le camping. On comprend donc aisément que les négociations avec le SIDP et le Canton seront déterminantes pour l'avenir de ce dossier et pour contenir la charge de la ville de Porrentruy, malgré une indispensable réhabilitation.

#### **4. Questions orales**

8 questions orales ont été déposées ce soir.

##### **1/ Question de Mme Francine Chapatte**

Des amis suisses romands, venus à Porrentruy pour la Saint-Martin, se sont étonnés du nombre d'espaces publics fumeurs en ville de Porrentruy. Personnellement, je m'étonne aussi de l'impunité dont jouissent les fumeurs ici. En effet, les vêtements de mes fils sortis en ville le samedi soir témoignent régulièrement de l'atmosphère pour le moins enfumée qui règne dans les cafés bruntrutains à ce moment stratégique de la semaine. Or, j'estime que la population, et en particulier les jeunes, ont le droit d'être respectés dans leur intégrité. D'ailleurs, la loi fédérale est faite dans cet esprit-là.

Aussi ma question est la suivante : la loi fédérale est-elle vraiment appliquée à Porrentruy et, si ce n'est pas le cas, que pourrait faire la Municipalité pour qu'elle le soit ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : Vous citez une loi fédérale mais je vous rappellerais qu'il y a une loi cantonale qui a été, quelque part et il y a aussi quelques années, un petit peu "bifurquée" dans le sens où certains établissements avaient ce droit en affichant "ici, on fume, ailleurs, on ne fume pas".

Mais ça m'est difficile de vous répondre car en définitive tout le monde voudrait qu'il n'y ait plus de fumée et puis une catégorie de la population a le droit de fumer dans ces établissements. Faire respecter la loi fédérale, moi je veux bien mais qu'on m'en donne les moyens. Mais le canton, par derrière, nous a dit, à l'époque, que certains établissements pourront laisser fumer les clients, pour autant qu'ils remplissent certaines conditions. Ces conditions vous les connaissez, c'est l'aération, ce sont des lieux séparés physiquement. On a le cas à Porrentruy de ce genre d'établissements où une partie est "fumeur" et l'autre "non fumeur". Quelque part, pour l'instant, je suis vraiment démuni face à cette situation et j'aimerais que

les gens prennent l'habitude de fumer dans la rue puisque nous avons, il y a quelques mois, installé des cendriers aux abords des établissements publics, donc des cendriers à l'extérieur.

Mme Francine Chapatte : Je suis contente de voir que le maire partage mes soucis. Je suis partiellement satisfaite.

## **2/ Question de Mme Irène Merçay**

Où en est-on dans le dossier de l'Inter ?

Les bruntrutains s'impatientent de ne rien voir bouger dans ce vénérable bâtiment. La presse a fait état d'un permis qui tarde à venir du Canton. Pourquoi ? Quand peut-on envisager un début effectif des travaux ? Y a-t-il encore des oppositions pendantes ou ont-elles toutes été levées ?

Réponse de M. Thomas Schaffter : Je dois bien vous dire que le Conseil municipal partage votre impatience concernant l'octroi de ce permis de construire. Si on fait un petit peu l'histoire, il faut rappeler que les décisions juridiques sur ce dossier ont été prises durant le mois de mai 2011, date à laquelle le Tribunal cantonal a dénié la qualité pour recourir à l'ultime recourant dans cette affaire, date à laquelle nous espérions bien rapidement déjà, au mois de mai, obtenir le permis tant attendu.

Il faut bien admettre que d'autres instances, non directement cantonales, ont aussi freiné l'avancement de ce dossier puisqu'entre temps la commission des paysages et des sites s'est prononcée plutôt en défaveur du projet validé par les offices fédéral et cantonal de la culture et déposé par la Municipalité. Nous avons donc dû négocier avec cette commission des paysages et des sites entre le mois de mai et le mois d'août. C'est seulement à la fin août qu'un compromis a été trouvé, tout en maintenant, bien entendu, le projet initial dans son volume existant, dans son affectation et sa fonction; il n'y a pas eu de changement de ce côté-là. Il faut bien admettre que nous avons perdu, compte tenu de la position de la commission des paysages et des sites, entre trois et quatre mois dans ce dossier. A fin août, nous espérions encore, à ce moment-là, recevoir le permis de construire et la procédure qui a été retenue par la section cantonale était d'informer les voisins directs du bâtiment de l'Inter pour les rendre attentifs sur le projet d'exécution finale de ce dossier, tenant compte des dernières légères adaptations, résultat du consensus entre la commission des paysages et des sites et l'office de la culture.

Au moment de cette consultation auprès des voisins qui ne s'est déroulée qu'en septembre-octobre, avec un délai de trente jours, - puisqu'à chaque consultation vous avez un délai donc je vous laisse imaginer le nombre de reports qu'a déjà vécu ce dossier -, une seule opposition d'un voisin direct a été déposée. Elle a été levée deux jours après l'issu du délai d'opposition grâce à une séance de conciliation tout à fait constructive puisque cette opposition était de nature à garantir à obtenir des garanties et non pas à bloquer l'avancement de ce dossier comme d'autres seraient tentés de le faire. Malgré cela, d'autres interférences sont survenues au moment de cette consultation. Des opposants du début, j'ai envie de dire, puisque nous retrouvons les mêmes acteurs qui ont tenté en fait d'interférer la procédure. Donc, à l'issu de ce délai, la Municipalité a considéré ces trois oppositions (de l'association de sauvegarde du patrimoine et d'un voisin non direct) comme irrecevables puisqu'elles ont toutes été traitées lors de la première procédure qui concernait la demande générale de permis; l'une d'entre elle a été déboutée par le Tribunal de première instance et elle a décidé d'abandonner. Le particulier a continué au niveau cantonal où il a été débouté car on lui a dénié sa qualité pour recourir; il n'a pas souhaité aller au Tribunal fédéral. Donc, le Conseil municipal, sur la base de ces décisions juridiques, considérait que ces interférences n'étaient pas recevables.

Actuellement, ces interventions sont à l'étude à la section des permis de construire, on ne sait pas trop combien de temps encore. Ce qui est sûr c'est que le Conseil municipal ne ménage pas ses efforts pour réclamer ce permis, que ça soit à la section des permis de construire ou auprès du Gouvernement que nous avons l'occasion parfois de rencontrer mais il faut bien admettre que pour l'instant nous ne l'avons pas et que nous espérons bien le recevoir ces prochains jours.

Mme Irène Merçay : Je suis satisfaite de la réponse mais pas de la situation.

## **3/ Question de M. Laurent Barotte**

Le 30 septembre 2010, je posais une question orale proposant aux autorités municipales de demander aux CFF de nettoyer la place "des longs bois", en face des quais de la gare.

Quatorze mois après, à la grande satisfaction des riverains et des nombreux touristes qui visitent notre ville, c'est chose faite.

Selon mes informations, cette place nettoyée sera prochainement clôturée. Or, dans l'intervalle, de nombreuses places de parking ont été supprimées en ville, d'où ma question :

Les autorités municipales pourraient-elles rapidement prendre contact avec les CFF pour modifier

provisoirement leur projet de clôture et permettre à des bus et des automobiles de stationner leurs véhicules sur cette place en attendant la fin des travaux de l'Esplanade ?

Lors de la dernière Saint-Martin, ainsi qu'aux Schubertiades, plusieurs bus sont d'ailleurs venus spontanément se parquer à cet endroit, malgré l'absence de passage souterrain direct.

Réponse de M. Claude Rebetez : Je pense que c'est une bonne suggestion. Comme on va rencontrer les dirigeants des CFF à propos de cet endroit-là, donc des territoires qui se trouvent à l'est des bois, on évoquera cette problématique. Avec tous les dossiers que l'on a avec les CFF (développement de la gare, passage sous-voies, développement futur de la zone est) les contacts sont extrêmement denses. Je rappelle simplement que les CFF sont propriétaires du terrain et qu'il faudra les convaincre de cette façon de faire.

*M. Laurent Barotte se déclare satisfait.*

#### **4/ Question de Mme Danièle Chariatte**

A la grande satisfaction de chacun, les travaux gigantesques de l'Esplanade ont débuté et nous saurons être patients.

Or, si les entrées des parcs des grands magasins aux enseignes orange de notre ville sont très bien indiquées lorsqu'on arrive au rond-point du Gambrinus, il en est tout autre pour le centre ville ainsi que ses petits commerçants.

Dès lors, sachant que ces travaux dureront très longtemps, serait-il possible de poser des panneaux qui montrent clairement le chemin à suivre pour accéder au centre de notre si magnifique vieille ville ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : On va certainement aller dans votre sens. Il faut bien imaginer que nous sommes au début de ce grand chantier. Certaines mesures ont été prises mais il est vrai, au fil des jours, qu'on se rencontre qu'il y a des améliorations à faire, surtout vis-à-vis du trafic et des mouvements de la population, aussi bien au niveau des cyclistes que des piétons.

Donc, avec le commissaire, on va certainement aller dans votre sens. A l'avenir, il y aura certainement des phases où, à un moment donné, il y aura d'autres possibilités de circulation qui vont ou pénaliser ou rendre plus agréable le déplacement de la population. Mais dans tous les cas, la police est là pour rendre service à la population et c'est dans cet état d'esprit que le chantier Esplanade sera conduit pendant deux ans et demi.

*Mme Danièle Chariatte se déclare satisfaite.*

#### **5/ Question de M. Martial Courtet**

Avec l'arrivée du TGV à Belfort-Montbéliard, notre région se lance dans une opération séduction.

Et parmi les mesures faisant partie de cette opération nommée "Jura l'original", il y en a une qui a attiré mon attention. Il est affirmé qu'une étude est en cours au sujet de la création d'un village de vacances à Porrentruy.

Je m'en réjouis puisqu'il est important de permettre aux touristes de séjourner dans notre ville et pas seulement d'y passer.

Ma question est donc la suivante :

Où en est-on dans ce dossier et est-ce que le Conseil municipal est actif dans ce projet ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : Le Conseil municipal est toujours actif dans tous les projets. Effectivement, c'est un dossier que nous n'avons pas encore étudié car nous ne l'avons pas encore entre les mains. Ce que vous avez entendu comme information provient, certainement, d'investisseurs privés et je souhaite que cette région se développe dans tous les domaines, y compris par l'implantation d'un village de vacances, d'hôtels, etc.

On est maintenant dans une constellation complète qui doit, dans les dix prochaines années, revivifier cette région et surtout mettre des installations à disposition, là où nous avons actuellement un grand retard par rapport aux autres régions.

Donc, je souhaite et j'espère que les investisseurs qui ont prétendu avoir ou qui ont maintenant des dossiers s'approchent le plus rapidement possible du Conseil municipal pour qu'on entre en contact et qu'on étudie d'un commun accord ce développement.

*M. Martial Courtet se déclare satisfait.*

#### **6/ Question de M. Pierre-Olivier Cattin**

Je me réjouis pour l'ensemble du Jura et pour l'Ajoie, en particulier, de l'implantation de l'entreprise Tag-Heuer à Chevenez.

Cependant, nous nous interrogeons néanmoins sur les contacts qui ont conduit à cette décision. Dans un contexte où les finances communales sont déficitaires, notamment en raison d'une mauvaise évolution de nos recettes fiscales que l'implantation d'entreprises dans notre cité pourrait inverser, nous souhaiterions poser la question suivante :

Le Conseil municipal était-il au courant de l'intention de Tag-Heuer de s'implanter dans la région ? Si oui, quelles ont été les démarches entreprises pour permettre à Porrentruy de faire des propositions d'implantation et, si non, que doit-on penser du développement économique de notre ville ? Les contacts avec la promotion économique cantonale sont-ils suffisamment performants ?

Réponse de M. Marcel Bailly : En effet, on a appris cette semaine que l'entreprise Tag-Heuer allait s'installer vraisemblablement sur la Commune de Chevenez, rien n'est encore bien précis. Apparemment les terrains dont il est question sont encore en mains privées, comme vous avez pu le lire.

Concernant la Commune de Porrentruy, on n'a pas eu de contact avec cette entreprise. Je suis en contact de façon assez régulière avec la promotion économique cantonale, j'ai encore rencontré une des personnes principales de ce département il y a deux semaines et il n'a pas été question de cette entreprise.

Par contre, d'autres petites entreprises sont en train de s'installer à Porrentruy. Il y a pas plus tard que trois semaines, j'ai reçu les statistiques du bureau fédéral des statistiques de Neuchâtel et je peux vous dire qu'entre 2006, 2007 et 2008, Porrentruy s'est vu créer 243 emplois.

*M. Pierre-Olivier Cattin se déclare partiellement satisfait.*

#### **7/ Deuxième question de Mme Francine Chapatte**

J'avais, en son temps, rendu le Conseil municipal attentif au danger présenté par la place du Séminaire pour les piétons. Le Bureau de Prévention des Accidents devait s'y rendre pour en estimer les dangers. Premièrement, pourrais-je connaître leurs conclusions ? Deuxièmement, puis-je me permettre de douter que tout ait été entrepris pour sécuriser la zone ? En effet, il semblerait qu'aux Schubertiades, par exemple, plusieurs personnes aient chuté, faute à la mauvaise signalisation des "marches-paliers", cause de bien des déboires douloureux. Ne devrait-on pas les border de jaune carrément pétant, quitte à donner quelques cauchemars, pas trop douloureux, à l'architecte ?

Réponse de M. François Laville : Sur cet objet-là, j'ai eu un entretien la semaine passée avec l'architecte cantonal, M. Mariniello, et les mesures de signalisation que vous souhaitez, peut-être pas aussi fluo que vous les décrivez, seront mises en place tout prochainement.

*Mme Francine Chapatte est extrêmement satisfaite.*

#### **8/ Deuxième question de Mme Irène Merçay**

Dans le Journal officiel du 16 novembre dernier, les CFF publient l'avis de démolition de l'ancien bâtiment de service et des halles aux marchandises se trouvant en face de la gare. Il s'agit de bâtisses en bois, apparemment sans trop d'intérêt et, en tête d'îlot, de l'immeuble en dur communément appelé la "petite vitesse"; c'est là où se trouvait jusqu'il y a quelques temps le Centre portugais.

On aurait envie de dire : " quand le TGV passe, la petite vitesse trépassé !"

Sans préjuger des décisions à prendre à propos du permis pour ce projet de déconstruction, je tiens à poser les questions suivantes au Conseil municipal :

- A-t-il rendu les CFF attentifs au fait qu'il en va de l'équilibre urbanistique du quartier de la gare, quartier qui sera prochainement réhabilité ?
- A-t-il rendu les CFF attentifs au fait qu'il s'agit dans une certaine mesure d'un bâtiment digne d'intérêt, qu'il s'agit, en somme, de notre patrimoine - cela dit alors que le Musée de l'Hôtel-Dieu s'apprête à présenter une exposition sur la gare de Porrentruy et son histoire ?
- Admettra-t-il que l'on détruise un bâtiment qui pourrait encore servir et qui, pour l'instant, ne serait remplacé par rien de valable si ce n'est un nouveau quai de déchargement, sans doute indigne d'une gare telle que celle de Porrentruy et du pôle économique comme il vient de nous être dit par M. Laville ?

Réponse de François Laville : Effectivement, cette demande de permis de déconstruction nous a un peu surpris car nous n'avons pas fait l'objet de démarche ou d'avertissement préalable dans ce domaine-là. La

tâche de l'autorité communale, c'est de publier cette demande avec la possibilité qu'il y ait des oppositions, ce qui peut arriver, et la possibilité, le cas échéant, que le permis ne soit pas délivré.

Dans le cas particulier, je ne sais pas si le Conseil municipal ira jusqu'à ne pas délivrer ce permis parce qu'on peut avoir des doutes sur la nécessité de préserver à tout prix ce bâtiment qui est intéressant en soi mais qui est dans un état de délabrement très très avancé. Sur cet objet, j'ai eu un premier entretien avec le conservateur des monuments historiques et dans sa perception, mais cette perception reste à affiner et à préciser, il ne semblait pas qu'il y ait à se battre particulièrement pour la préservation de ce bâtiment parce que, comme vous l'avez évoqué, l'autre enjeu c'est le développement de cette ville. L'idée de pouvoir récupérer ce bâtiment tel qu'il est, c'est-à-dire construit sur deux étages, ne s'inscrit pas tout à fait dans l'image de densification qu'on peut souhaiter pour l'ensemble de ce secteur; mais le dossier est actuellement à l'étude. Il y aura concertation avec les services cantonaux et la décision sera prise certainement dans le courant du mois de janvier.

Mme Irène Merçay : Je suis non satisfaite de la réponse car si je ne prends que le dernier point concernant la densification, je ne vois pas ce qu'un quai de déchargement contribue à la densification du quartier de la gare.

## **5. Développement de l'interpellation intitulée "Incivilités : d'autres mesures à étudier !" (PCSI).**

M. le Président : Cette interpellation a été déposée à la séance du 22 septembre par le groupe PCSI. Je cède donc la parole à un représentant de ce groupe pour le développement de l'interpellation.

M. Victor Giordano : Le texte de l'interpellation cerne l'essentiel du problème posé.

J'ajouterais cependant que, selon un agent de police qui s'est exprimé dans la presse régionale, le constat émis n'est pas conforme à la réalité. C'est tout à fait exact, mais cela s'explique parce que la situation a évolué durant le mois qui s'est écoulé après le dépôt de notre interpellation. L'implication du Lycée dans ce problème, implication que nous suggérions, s'est aussi produite, ce qui va tout à fait dans le sens de ce que nous avons souhaité et développé. Nous souhaitons d'ailleurs que d'autres écoles soient associées à la résolution de ce problème.

De plus, le Lycée fait désormais partie du projet "école en santé" et, sans jeu de mots sur "santé", on peut se réjouir de cela.

Enfin, la modification des conditions climatiques a amené une atténuation importante de ce problème en ville puisque les personnes qui s'adonnaient à la boisson de manière excessive ont certainement eu froid ou peur du froid et ne se sont plus réunies sur place en fin de semaine.

Nous souhaitons que le Conseil municipal use de ce répit saisonnier pour affiner ou assouplir les mesures prises et pour en envisager d'autres le cas échéant. Les problèmes d'éducation, tout le monde le sait ici dans cette assemblée, exigent souvent beaucoup de patience et beaucoup de bonne volonté et de nombreux efforts. Ces derniers doivent cependant prévaloir sur une action policière qui ne peut être que subsidiaire et momentanée. Nous suggérons cependant qu'il soit éventuellement examiné de relever l'identité des personnes qui sont en infraction sur le Pré de l'Etang et que des interventions soient ensuite faites auprès des parents de ces personnes.

Nous attachons donc beaucoup d'importance à la réponse que le Conseil municipal donnera à nos propos, qu'il se prononce aujourd'hui ou lors d'une prochaine séance. Evidemment, s'il a d'autres suggestions à faire, nous les examinerons avec intérêt.

M. le Maire Gérard Guenat : Nous allons étudier encore plus à fond vos propositions. Il y aura encore d'autres compléments dans notre information puisque nous avons mandaté, dans le cadre du SIDP, une étude qui relève de ce problème mais englobée dans des problèmes généraux de la jeunesse en Ajoie. C'est la raison pour laquelle, je propose de répondre à votre question lors de la séance de février 2012.

## **6. Traitement de la motion intitulée "Adopter une gestion des espaces verts et du milieu bâti favorisant et valorisant la biodiversité dans notre ville" (PS)**

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 30 juin 2011 par le groupe socialiste. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe socialiste pour le développement de la motion.

M. Victor Egger : Les villes suisses sont des milieux naturels riches et diversifiés, plusieurs études l'ont démontré, notamment à Genève ou à Lausanne. Pensons également aux expériences d'apiculture citadines où les abeilles produisent plus et sont en meilleure santé. Nous constatons également que de



nombreuses actions fort louables ont été réalisées dans notre ville.

Notre motion se base sur une étude réalisée par Mme Pierrette Grissen-Ackermann formée par le SANU en développement durable, en 2010. Elle a réalisé ce travail personnel pour la Municipalité de Porrentruy entre septembre et novembre 2010.

Une gestion de l'espace urbain prenant en compte la biodiversité est, dans de nombreux cas, aisée à réaliser et ne demande qu'une modification des pratiques habituelles d'entretien et de réalisation.

L'idée est de fixer, sur la base de l'utilisation de la zone, des objectifs de gestion et les mesures permettant de les atteindre. Il est évident qu'un parc public ne se gère ou ne s'entretient pas comme un bord de rivière.

Il est important à notre avis que les employés communaux, la population et les entreprises puissent disposer d'outils pour maintenir, voire augmenter la naturalité de notre ville.

Nous pouvons pour chaque cas prendre un exemple :

- Pour les employés communaux, la bonne gestion de plantes invasives comme la renouée du Japon est primordiale afin de la contenir et de ne pas la disséminer. Des procédures précises doivent être réalisées pour ne pas faire d'erreurs.
- Pour la population, des actions de promotion de la biodiversité doivent être promues par la Commune, par le biais d'informations sur la Charte des Jardins par exemple.
- Pour les entreprises, l'information sur la possibilité d'adhérer à des labels comme Nature et Economie sont aussi à promouvoir.

Dans notre réflexion, l'étude qui découlerait d'un postulat a déjà été réalisée. Nous demandons simplement que soient affinées les propositions émises par cette étude, afin d'ancrer la promotion et la valorisation de la biodiversité dans la gestion et le développement de notre cité.

La réalisation de cette motion devrait passer par un plan d'actions qui définit les objectifs que nous désirons atteindre. Ces objectifs seraient traduits en mesures concrètes par la réalisation de fiches techniques par exemple.

M. Gabriel Voirol : Vous avez reçu, avec les documents qui accompagnaient l'ordre du jour, la prise de position du Conseil municipal par rapport à la motion déposée.

Vous aurez pu constater qu'un certain nombre d'actions ont déjà été menées cette année et les années précédentes. Nous espérons bien continuer de les mener à l'avenir. En ce qui concerne l'entretien des jardins, la formation et l'information, il est vrai qu'un certain nombre d'éléments a déjà été réalisé. Vous citez la Charte des Jardins, celle-ci a fait l'objet d'un petit article dans le Journal de Porrentruy. Donc, cette préoccupation sur la biodiversité, c'est une chose que nous partageons pleinement.

Par contre, où nous avons une difficulté, c'est au niveau de la formulation de la motion telle qu'elle était faite, dans le sens où il est demandé, en fait, d'ancrer des principes et c'est sur cet aspect-là que nous devons nous positionner. En ce qui concerne une motion et un postulat, - vous avez pu le voir lorsqu'on a traité le dossier relatif aux motions et postulats -, on constate, en effet, qu'il est souvent très difficile de savoir si une motion ou un postulat peut être ou ne peut pas être réalisé. En l'espèce, on peut dire quand cette motion débute, par contre, il est impossible, à nos yeux, de dire quand l'ancrage d'un principe est terminé. On peut imaginer, comme en 2011 où il y a beaucoup d'actions, qu'on soit parfaitement satisfait et qu'une autre année on ne le soit pas. A partir de quand la motion a été réalisée ou non, c'est ce qui nous a un petit peu embêté dans la formulation et qui nous a incité à répondre de la sorte tout en sachant qu'en refusant la motion comme on nous la proposait ce n'était pas pour refuser la biodiversité mais c'était bien de trouver une application et maintenir des actions de biodiversité à l'avenir.

Mme Irène Merçay : La motion de Victor Egger est concrète, dans l'air du temps et des préoccupations de bien des habitants de notre planète, on ne peut s'y opposer. Nous relevons certaines mesures qui sont peu onéreuses et simples à réaliser, telles que les installations de nichoirs à oiseaux et d'hébergement pour les abeilles sauvages qui contribuent à la pollinisation nécessaire dans nos jardins. Nous apprécions aussi l'idée d'encourager les entreprises à un aménagement responsable des alentours de leurs bâtiments. D'autres propositions quant à elles semblent déjà en voie de réalisation.

Si le principe de la biodiversité vaut la peine d'être posé, nous ne voyons pas comment réaliser cette motion sinon en l'intégrant en partie dans la réflexion du groupe de travail sur le développement durable éventuellement et dans le plan d'aménagement local.

En conclusion, nous acceptons la motion à condition qu'elle se fasse dans le cadre du plan d'aménagement local, sinon le groupe Passage s'abstiendra.

M. Nicolas Theurillat : Le groupe PDC-JDC s'est penché avec intérêt sur cette motion.

Il ressort plusieurs éléments de ses discussions. En premier lieu, le groupe PDC-JDC est soucieux de

l'entretien d'une biodiversité en ville de Porrentruy. En effet, il est important qu'une telle pratique soit instaurée et exercée.

Toutefois, au vu de la réponse donnée par le Conseil municipal, notre groupe a constaté que la Municipalité, par ses services compétents, met en pratique une politique de biodiversité.

De plus, cette dernière ne doit pas être imposée par notre Conseil et il semble plus judicieux de laisser une certaine liberté de mise en application aux personnes compétentes.

C'est pourquoi, notre groupe, à l'unanimité, refusera la motion, tout comme son éventuelle transformation en postulat.

M. Pascal Henzelin : Le groupe PCSI profite de cette motion pour remercier le Conseil municipal de son engagement déjà effectué dans ce domaine. Afin de confirmer le travail déjà réalisé, le PCSI soutiendra cette motion.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée "Adopter une gestion des espaces verts et du milieu bâti favorisant et valorisant la biodiversité dans notre ville" par 20 voix contre 15.*

M. Michel Hauser : On attendait que l'auteur de la motion se prononce sur les remarques qui ont été faites et notamment qu'il se détermine quant à la transformation de la motion en postulat. Ca n'a pas été fait, semble-t-il. On est passé trop vite au vote.

M. Victor Egger : Vous n'avez pas posé la question de savoir si j'acceptais la transformation de la motion en postulat.

M. le Président : J'ai posé la question clairement si quelqu'un demandait encore la parole, personne ne s'est manifesté; nous sommes donc passés au vote, le point est réglé !

#### **7. Traitement du postulat intitulé "Etude d'un parking souterrain sous l'Esplanade des Tilleuls et la place du Séminaire" (PCSI).**

M. le Président : Ce postulat a été déposé à la séance du 30 juin 2011 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PCSI pour le développement du postulat.

M. Jean-Luc Plumey : Permettez-nous en préambule de remercier le Conseil municipal de sa prise de position concernant ce postulat déposé par le PCSI et relatif à l'étude d'un parking souterrain sous l'esplanade des Tilleuls. Cela dénote tout l'intérêt qu'il a porté à notre initiative. J'espère à présent que mon développement saura aussi convaincre mes collègues du Conseil de ville.

Comme déjà relevé lors de la présentation de la motion PLR au Conseil de ville du 5 mai dernier, ainsi que dans le texte du postulat proprement dit, notre motivation à étudier l'implantation d'un parking souterrain sous l'esplanade des Tilleuls avec un prolongement sous la place du Séminaire est liée essentiellement au problème du dépeuplement de la vieille ville. Chacun de nous en est vraisemblablement conscient; bon nombre d'habitations sont vides ou très partiellement occupées, laissant entrevoir, à moyen terme, quelques soucis quant à la préservation et à la sauvegarde de ce magnifique patrimoine, fierté de chaque bruntrutain.

La réhabilitation de la vieille ville doit être une de nos priorités dans les prochaines décennies et représente également un bel exemple de densification que nous essayons de réaliser à Porrentruy.

Il faut à tout prix mettre en place des conditions-cadres susceptibles de motiver les propriétaires et autres promoteurs d'investir dans la rénovation d'immeubles et offrir aux habitants et futurs habitants des conditions d'habitat répondant aux critères de confort actuels.

Parmi les inconvénients de l'habitat en vieille ville généralement cités tels que nuisances sonores, absence d'une terrasse ou appartements désuets, le parcage de son véhicule est souvent l'élément le plus contraignant.

La présence des parkings à proximité immédiate résout, ou du moins atténue fortement, ce problème. A ce jour, ils sont malheureusement insuffisants ou relativement éloignés.

Pour la partie sud de la ville, la butte des Tilleuls est l'un des seuls endroits où il serait possible d'implanter un parking souterrain d'une certaine importance, dans lequel un nombre de places de stationnement peut être sous forme de locations aux habitants de la vieille ville.

La superficie à disposition et la topographie des lieux permettent l'implantation d'un tel ouvrage avec un

accès des véhicules relativement aisé à partir du croisement du chemin de l'Oiselier et de la rue des Tilleuls. Cet ouvrage pourrait, à priori, mais non sans difficultés, je le concède, se prolonger sous la place de jeux du Séminaire, voire même dans une deuxième phase sous la place Blarer-de-Wartensee avec un accès piétons depuis l'intérieur même de la vieille ville. Une fois la construction terminée, l'esplanade des Tilleuls pourrait retrouver un autre rôle que celui entièrement réservé au parcage des véhicules. Un kiosque, une place de jeux, des bancs, une piste de pétanque ou autres pourraient à nouveau y être installés.

Si un tel projet voyait le jour, des solutions devraient être trouvées pour qu'il ne pénalise pas les finances communales. A notre sens, un autofinancement devrait être recherché et trouvé.

Aujourd'hui, cependant, nous ne demandons pas au Conseil de ville de se prononcer sur l'acceptation d'un tel projet. Nous demandons uniquement qu'avant d'entreprendre des travaux de réfection de cette esplanade, une étude de faisabilité d'un tel ouvrage soit réalisée, d'en estimer les coûts et d'en mesurer le réel intérêt auprès des utilisateurs potentiels.

Aussi, nous ne pouvons que vous proposer de soutenir ce postulat dont l'aboutissement devrait nous offrir davantage de clarté sur l'un des critères qui nous semble important dans la réhabilitation du centre de la ville.

M. François Laville : Vous avez vu que le Conseil municipal vous suggère d'accepter ce postulat tel qu'il a été développé avec aussi ses corollaires que je considère comme intéressants, c'est-à-dire l'hypothèse d'une réhabilitation de l'esplanade des Tilleuls en qualité d'espace de loisirs et non plus en qualité d'espace de stationnement.

Par ailleurs, le Conseil municipal reconnaît bien qu'il a nécessité de donner une réflexion d'ensemble dans ce secteur sur toute la problématique du stationnement des automobiles aux abords sud-ouest de la vieille ville. A termes, on peut dire que, dans le secteur est, un certain nombre de places de stationnement entre Coop, entre Esplanade, entre Vauches permettront de répondre aux besoins des personnes qui viennent à Porrentruy depuis les quartiers, depuis les secteurs ou les villages est de Porrentruy. En revanche, dans le secteur concerné, il n'y a actuellement pas de véritables possibilités de parcage collectif. Il s'agit bien effectivement de répondre à trois types de besoins : ceux des habitants de la vieille ville tels que M. Plumey l'a très bien développé, mais aussi ceux des touristes ou clients qui viendraient à Porrentruy, sans oublier les besoins des nombreux enseignants qui travaillent dans les diverses institutions implantées dans ce secteur de la cité.

L'auteur du postulat a eu effectivement la prudence de formuler sa requête sous la forme du postulat et non pas de la motion, ce qui laisse effectivement beaucoup plus de liberté dans la recherche. Il faut aussi rappeler que la réalisation d'un ouvrage de ce genre est nécessairement extrêmement onéreuse et c'est un élément qui devra naturellement être examiné avec attention au niveau des coûts et au niveau du financement.

Il faut aussi dire qu'il y a peut-être d'autres solutions dans ce même secteur de la vieille ville, des projets qui ont été envisagés à un moment donné et qui ont été abandonnés, notamment lorsque l'Etat a construit la piscine des Tilleuls. On vient de retrouver un projet de parking que l'on avait pratiquement oublié.

Donc, pour résumer, le Conseil municipal vous propose d'accepter ce postulat tout en admettant, effectivement, que l'étude ira, peut-être, un petit peu plus loin et de façon peut-être un peu plus large que la proposition très précise qui est faite sur le plan de la localisation du parking.

M. Gérard Brunner : Le groupe Passage peut souscrire au postulat. Toutefois, il y a lieu que cette étude s'inscrive dans un concept global de circulation en vieille ville, en incluant une éventuelle zone piétonne. A quoi cela servirait-il en effet d'investir à grands frais dans la réalisation d'un parc à voitures aux abords de la vieille ville si les automobilistes continuent de s'engouffrer sans autre forme de procès jusqu'au cœur de la cité ?

M. Frédéric Sollberger : Le groupe PDC-JDC s'est penché avec attention et intérêt sur le postulat qui nous est présenté ce soir. Il est très sensible à la problématique du manque de places de parc en vieille ville et notamment de places couvertes. Comme le postulant le souligne, l'étude de faisabilité d'un parking souterrain sous l'esplanade des Tilleuls se prête particulièrement bien compte tenu de sa situation, de sa proximité immédiate de la vieille ville mais également du Lycée.

Nous soutiendrons à une large majorité ce postulat qui mettra également en évidence les besoins réels de ce secteur.

Nous resterons attentifs cependant à ce que ces démarches soient conduites dans un souci de financement public-privé.

M. Manuel Godinat : Bien que notre groupe se préoccupe depuis un certain temps déjà de la disparition de nombreuses places de parc dans notre ville, nous ne pouvons pas cautionner une dépense de 15'000

francs pour une étude de faisabilité prématurée.

Nous pensons que, dans un premier temps, il serait bien plus judicieux à la Municipalité de se concentrer sur une simple étude de marché, via un questionnaire envoyé à tous les habitants de la vieille ville, afin de connaître leur intérêt quant à la construction d'un tel parking dans ce secteur. Une telle étude devrait également répondre à savoir quel montant chaque propriétaire de véhicule serait prêt à payer pour disposer de sa propre place dans une telle structure. L'avantage d'une telle étude de marché serait son coût ne s'élevant qu'aux heures des employés impliqués. Un stagiaire pourrait, ceci dit, parfaitement s'en charger.

Selon le résultat de cette enquête, il serait alors possible de s'approcher de sociétés privées actives dans ce domaine pour leur communiquer l'attrait que pourrait connaître un tel parking dans notre ville. Il faut en effet se rendre à l'évidence que notre Commune ne peut plus s'offrir le luxe d'investir dans des projets dits "secondaires" et qui nécessitent des investissements de plusieurs millions de francs. Le recours à une société privée serait inévitable. Et comme tout le monde le sait, même si un avant-projet monté par un bureau d'ingénieurs sérieux était réalisé pour 15'000 francs, l'éventuel investisseur présenterait un projet totalement différent, faisant fi de ce qui était proposé.

Nous recommandons donc de privilégier, dans un premier temps, cette étude de marché avant d'accepter de tels textes. Le groupe PLR refusera donc le postulat.

M. Vincent Siegenthaler : Le groupe socialiste reconnaît qu'un problème de parking est bien réel dans le haut de la ville.

Par contre, l'étude qui est demandée par le groupe PCSI, pour la réalisation d'un parking souterrain sous l'esplanade des Tilleuls et sous la place de jeux du Séminaire, nous paraît être un projet un peu trop restrictif. Le groupe socialiste s'est penché sur la question en sachant qu'une place de parking souterrain revient à environ 40 à 50'000 francs la place, donc, la réalisation d'un parking de minimum 100 places reviendrait aux alentours de 4 à 5 millions de francs; un coût très important pour notre Commune.

L'analyse que nous avons faite pour cette étude nous a amené à la proposition suivante :

Notre groupe serait plutôt favorable à l'étude d'un parking qui serait situé dans le haut de la ville et non pas sur un site uniquement.

L'étude de ce mandat serait de définir un ou plusieurs lieux et faire une étude comme l'a demandé le PLR pour connaître l'intérêt au niveau de ce parking.

Pour ces différentes raisons, nous ne soutiendrons pas le postulat tel que présenté par le PCSI.

M. François Laville : Dans mon exposé, j'ai oublié de mentionner le fait que cette étude de marché demandée par M. Godinat pourra effectivement être menée mais dans un autre contexte, dans le contexte d'un don qui nous est fait par un bureau d'ingénieurs qui, au fond, dans le cadre d'un anniversaire, je crois, a décidé d'offrir à la Commune de Porrentruy une étude de cette nature-là.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé "Etude d'un parking souterrain sous l'Esplanade des Tilleuls et la place du Séminaire" par 23 voix contre 8.*

### **8. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2012.**

Pour ce point et comme à l'accoutumée, je propose de procéder de la manière suivante :

- d'abord, discussion et vote sur l'entrée en matière;
- deuxièmement, examen du budget chapitre par chapitre;
- ensuite, discussion sur la quotité d'impôts et les taxes suivie du vote;
- et pour terminer vote final.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

#### ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau : Même si nous avons toujours affirmé jusqu'à présent que l'on était capable de rembourser notre dette sur 30 ans, force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas. La crise économique, la force du franc face à l'Euro, la stagnation de nos rentrées fiscales, l'augmentation des charges liées entre 2005 et 2010 et bien sûr nos déficits chroniques, tous ces paramètres font que la situation ne s'améliore pas, même avec les efforts que l'on a fait jusqu'à aujourd'hui. Il faut faire plus pour traverser cette période difficile qui nous réserve peut-être encore quelques surprises.

En parlant de surprises, la situation financière de la Municipalité n'en est pas une, pour preuve c'est en

1996 déjà qu'une commission établit un certain nombre de mesures et d'intentions, puis c'est lors du Conseil de ville de juin 2001 que le législatif d'alors accepte la motion PLR "Assainissement des finances communales : de nouvelles idées pour un défi permanent". En 2005, une deuxième commission d'assainissement des finances rend son rapport, dans lequel 15 propositions de mesures sont décrites y compris la reprise de celles faites par la première commission.

Mais le constat est le même depuis plus de 15 ans, nous n'avons toujours pas d'équilibre budgétaire ! Aujourd'hui, une partie de ces mesures sont réalisées, d'autres sont en cours avec la réorganisation administrative de la Municipalité, et d'autres ne le seront sans doute jamais en raison de l'évolution de certains dossiers.

Le travail de ces deux commissions est à saluer, car leurs réflexions ont permis à la Commune de s'améliorer dans certains domaines et de se remettre en question dans d'autres. Mais une constatation importante dans ces deux rapports doit être mise en évidence, jamais on a proposé de réelles mesures d'économies chiffrées.

Le plan de mesures que propose le Conseil municipal, fixe justement un échéancier avec des objectifs financiers qui devraient permettre de tendre vers un équilibre de nos charges de fonctionnement et ce à l'horizon 2016, bien évidemment, sans tenir compte d'une éventuelle hausse de charges non maîtrisable par Porrentruy.

Celui-ci est en lien direct avec l'avenir de Porrentruy, pour son développement, pour rendre la ville toujours plus attractive, pour créer des conditions cadres, pour de nouvelles entreprises, pour ne pas stopper l'élan engendré par l'arrivée du TGV ou encore l'achèvement de l'A16, donc pour pouvoir mener à bien et réaliser les projets fixés dans notre planification financière en poursuivant nos investissements.

Les montants nets des investissements votés et projetés représentent 26 millions de francs pour les trois prochaines années et il est à noter que 12 millions de francs sont déjà validés par le législatif ou par le peuple. Dans cette optique importante de développement il faut absolument tout mettre en œuvre pour garantir et veiller à pouvoir rembourser notre dette sur 30 ans, hypothèse que l'on s'est fixée dans la planification financière 2009-2013.

Je vais maintenant vous présenter un "PowerPoint" sur ces mesures d'économies 2012-2016.

*La présentation "PowerPoint" faite par M. Pineau sur les mesures d'économie 2012 à 2016 lors de la présente séance est annexée au présent procès-verbal.*

Même si ce soir le Conseil de ville n'a pas à valider l'ensemble des mesures présentées, il est important pour le Conseil municipal qu'il ait une vue d'ensemble du projet et des propositions qui reviendront, pour validation, lors de la présentation des prochains budgets.

Pour ce qui est des variations des taxes, l'augmentation de celle de la consommation de l'eau potable poursuit son évolution depuis 2006 et passe de 2.85 à 2.95 CHF/m<sup>3</sup> sans doute une des dernières augmentations.

Pour ce qui est des autres taxes, elles restent toutes aux mêmes valeurs que 2011, comme vous le suggère le Conseil municipal.

Pour la quotité d'impôt, nous vous proposons de maintenir le taux à 2.05. En effet, le Conseil municipal est d'avis qu'avec l'application du plan de mesures d'économies et les efforts que vont faire l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire les citoyens de Porrentruy et les employés communaux, il serait contre productif d'ajouter encore des charges supplémentaires sans laisser le temps à ce plan de faire ces preuves et ce même si certaines mesures sont encore en négociation avec la commission paritaire.

En conclusion, le Conseil municipal vous recommande donc d'accepter le présent budget 2012, ainsi que les taxes qui y sont liées et surtout l'entrée en matière, s'il vous plaît.

M. Victor Giordano : Avant d'aborder l'entrée en matière proprement dite j'aimerais répondre directement au parti libéral-radical qui nous a fait parvenir les propositions qu'il a à faire et je voudrais faire cette réponse pour clarifier les choses.

En fait, nous n'acceptons aucune des idées émises par le parti radical. Nous considérons que ce qu'il dit sur la procédure de vote est inexact. Le reproche qu'il fait sur le système n'est pas fondé, nous considérons que le calcul de la dette que nous traînerions jusqu'en 2015 ou 2016, de 6 millions de francs, est également inexact. Il s'agit de 2,5 millions de francs. Les déficits cumulés pendant les années, en attendant que le plan de mesures ait produit tous ses effets, c'est 2,5 millions de francs et pas 6 millions de francs, ce n'est pas pareil.

Pour ces raisons, nous rejetons toutes les propositions du PLR.

Cela dit, j'aborde maintenant, au nom du groupe PCSI, le débat d'entrée en matière. Il faut signaler d'abord que la Commission des finances a effectivement accepté ce budget mais par 3 voix contre 1 et il y avait quatre abstentions et un membre absent. C'est vraiment une minorité d'un tiers des membres qui a accepté ce budget.

Tout au long de cette législature et de la précédente, les partis majoritaires ici et au Conseil municipal ont présenté des budgets et des comptes déficitaires, alignant plus de 7 millions de déficit en deux législatures. Les partis en cause portent donc une grande responsabilité quant à la situation financière actuelle. Comme ils assumaient aussi la charge du développement économique où les résultats de leurs maigres efforts ont conduit à une baisse des rentrées fiscales, leur bilan est noir, pour ne pas dire rouge et noir comme dirait un vieil ajoulot.

Aujourd'hui, dans la ligne de ces mauvaises habitudes, ils nous présentent un déficit budgétaire de plus de 2 millions. Logiquement, nous devrions refuser ce budget, puisqu'ils persistent à écarter la seule mesure qui ait été évoquée pour combler le déficit, la hausse de la quotité.

Mais voilà, il s'est produit tout récemment un miracle dont nous ne sommes pas loin de penser qu'il faut en chercher la cause du côté de Lorette, peut-être, ceci sans aucune allusion au groupe Passage.

En effet, ces dernières années, notre responsable des finances n'avait cessé de répéter que de nouvelles mesures d'économie n'étaient plus possibles, qu'on avait gratté tous les fonds de tiroir.

Et cette année, soudain, Euréka, voici qu'il nous présente, avec ce misérable budget de 2012, un plan de mesures qui aboutira, dans cinq ans, à l'équilibre des comptes de fonctionnement. Y a de quoi se frotter les yeux avant d'y croire !

Le PCSI est proprement sidéré de ce retournement de veste mais, positif comme il l'a toujours été, il a décidé de JOUER LE JEU de ce plan. Oui, vous avez bien entendu, JOUER LE JEU.

Dans cet esprit, nous allons donc logiquement accepter le budget qui nous est proposé, y compris le plan de mesures - même si ce dernier n'est pas sujet à ratification.

Concernant le budget, nous n'émettons aucune proposition de modification de détail.

Concernant, le plan de mesures nous exprimons en revanche les réserves expresses qui vont suivre. Nos réserves veulent attirer l'attention du ministre des finances et de sa majorité sur quelques-unes des faiblesses, des incohérences et des lacunes de ce plan quinquennal. Nous demandons donc expressément aux responsables financiers de veiller à l'avenir à éviter un à un tous les risques que nos réserves mettent en lumière.

Selon le tableau figurant en page A9 du budget de 2012, les économies prévues dans le plan comportent des excès qui devront être corrigés. Nous constatons en effet que 40% des économies prévues sont faites sur le dos du personnel communal. Or, ce personnel n'est pas trop payé et il n'a pas démérité. Nous souhaitons donc que les négociations en cours aboutissent à alléger le fardeau qu'on ferait endosser au personnel communal.

Une autre faiblesse du plan est contenue dans les améliorations du rendement fiscal qui sont attendues. Le plan de mesures n'est pas des plus clairs s'agissant des recettes fiscales supplémentaires qui doivent aboutir, par une augmentation de 1,211 million d'impôt jusqu'en 2016, à l'équilibre souhaité à cette date. On ne trouve qu'en page A4 la mention de recettes nouvelles au terme de 5 ans, soit de 1,2 million. Pour connaître les détails qui aboutissent à ce montant, il nous a fallu questionner le chef du Service financier. Le détail de ces recettes supplémentaires est le suivant :

- 279'300 francs de plus en 2013, 573'700 francs en 2014, 884'200 francs en 2015 et finalement 1,211 million de francs en 2016, montants cumulés.

Grosso modo il s'agit d'une amélioration d'environ 300'000 francs chaque année.

Le plan ne fournit hélas aucune indication quant à la ventilation de cette manne espérée entre personnes morales et personnes physiques. Par hypothèse, admettons une égalité entre ces deux sources de recettes, moitié moitié comme une bonne fondue.

En arrondissant ainsi à 150'000 francs par an et par type de recettes (personnes morales et personnes physiques), nous constatons que ce montant d'impôt communal équivaut à 50 contribuables payant 3'000 francs d'impôt communal, soit des contribuables ayant un revenu imposable proche de 60'000 francs.

Or, nous doutons qu'il soit possible de trouver chaque année et pendant cinq ans 50 nouveaux contribuables pouvant se prévaloir de ce niveau de revenus dans notre Commune.

Pour que le plan soit réalisé, il faudrait donc plutôt espérer un rendement accru des personnes morales. Nous posons la question : Est-ce un espoir fondé, ce rendement fiscal accru des personnes morales, compte tenu des incertitudes conjoncturelles actuelles et de celles qui se profilent à l'horizon ?

Nous avons quelques doutes à ce sujet...

Nous soulignons aussi que le plan de mesures comporte une autre faiblesse : il aboutit certes à l'équilibre des charges et recettes en 2016 mais, chemin faisant jusqu'à cette date, il consent 2,5 millions de déficits annuels cumulés de 2012 à 2015. Ces déficits devront être ensuite amortis.

Mais comment le seront-ils, puisque les déficits se produiront chaque année jusqu'en 2016 ?

Par conséquent, nous considérons le plan de mesures comme comportant des risques élevés de ne pas pouvoir être atteint. En soutenant le plan de la majorité "noire-rouge", nous prenons donc le risque que ce rude pari ne puisse être tenu à l'avenir. L'espoir fait vivre surtout ceux qui savent combien il est fragile.

Il faut enfin rappeler ici que ce plan parvient à l'équilibre, mais n'autorise pas de nouveaux investissements. Or, nombreux sont ceux qui attendent à notre porte.

Tous ces éléments nous obligent à émettre un avertissement : si les comptes de 2012 et surtout ceux de 2013 devaient démontrer que les objectifs de réduction du déficit n'ont pas été atteints, d'autres propositions de redressement devraient alors être faites sans délai. Nous exigeons que la majorité s'engage dès à présent à s'y résoudre. Et pour ce qui est d'une éventuelle hausse de la quotité d'impôt, dont il est question dans les coulisses ici, nous nous prononcerons plus tard en fonction des idées qui pourraient être émises à ce sujet.

M. Michel Hauser : Vous me permettrez de rester à ma place où, je le dis d'emblée, je ne vais pas faire référence au miracle de Lorette. Du côté de Lorette, en tout état de cause, on cherche à aller au but au plus vite, au plus court et c'est ce que je vais m'appliquer à faire.

Les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent : voilà déjà la quatrième fois que le groupe Passage a l'occasion d'examiner un budget annuel de la Municipalité de Porrentruy. A chaque fois, il s'est agi de budgets présentant un excédent de charges : 1'951'705 francs pour l'année 2009, 2'333'105 francs pour l'année 2010, 1'753'295 francs pour 2011 et cette fois ci, pour 2012, 2'197'635 francs. Si l'on additionne ces budgets de la législature, le déficit cumulé sur quatre ans s'élèverait à quelque 8,2 millions de francs. Heureusement, les comptes correspondants s'avèrent généralement moins négatifs; ce fut du moins le cas pour 2009 et 2010, et l'on peut espérer qu'il en aille de même peut-être pour 2011 et 2012. Il n'empêche que l'exercice de l'adoption du budget municipal est à chaque fois l'occasion des mêmes constats inquiets, des mêmes sentiments amers et aussi des mêmes aveux d'une relative impuissance. Le groupe Passage, l'an passé, avait fait valoir un certain optimisme. Il ne va pas s'en départir cette année, quand bien même il sent distinctement une accentuation des préoccupations financières chez les grands argentiers municipaux et, corollairement, au sein de l'exécutif. Celui-ci en arrive à tirer la sonnette d'alarme et à préconiser des mesures plus drastiques que précédemment, du moins dans la sphère d'influence qui est la sienne. Le groupe Passage comprend cette approche et, globalement, y souscrit. Il prend acte, tout particulièrement, de l'importance qu'a prise dans la gestion communale la planification financière à moyen terme, instrument de gestion qui joue le rôle de modérateur ou régulateur qu'on pouvait en espérer et qui évite les coups de frein aussi inconséquents qu'intempestifs.

Ainsi donc, si l'endettement a esquissé une légère diminution en 2010, cela semble malheureusement n'avoir été qu'un sursis avant de nouvelles envolées. Certes, la notion de "dettes", pour une collectivité publique, reste un tant soit peu abstraite et relative. Il ne s'agit assurément pas de se complaire dans des situations à la grecque, à l'italienne ou à l'espagnole. Cependant, le groupe Passage tient à reprendre ici, mot pour mot, les considérations qu'il formulait déjà au sujet du budget de l'année 2009, je cite : "la frilosité, le repli sur soi, l'immobilisme, l'inaction seront néfastes, d'autant que pendant ce temps-là, crise ou pas crise, nos voisins bougent, agissent, se développent, il n'y a pas besoin de regarder bien loin". L'esprit d'action anticyclique que nous préconisons il y a trois ans déjà nous paraît encore et toujours de mise, et plus que jamais sans doute, car la conjoncture n'est pas sans promesses, pour Porrentruy tout particulièrement.

Il ne faut donc pas arrêter les investissements, mais les sérier et bien les planifier. Quant aux coûts de fonctionnement, l'on constate que des efforts sont déjà faits et que d'autres sont encore possibles, raisonnablement, hors de toutes controverses politiciennes teintées déjà de préoccupations électorales voire électoralistes. En l'occurrence, le groupe Passage entend mettre l'accent sur la nécessité non seulement de maîtriser les dépenses, mais aussi et tout autant d'accroître les rentrées. Il ne préconise pas pour cela une augmentation des impôts, qui aurait assurément un effet repoussoir fort néfaste pour notre ville. Il souhaite par contre une vraie politique de développement, tant pour notre économie locale que pour les conditions de l'habitat et quand je parle de conditions de l'habitat, je note en particulier qu'il s'agit de la vieille ville; il espère aussi, comme il l'a déjà dit les années précédentes, un nouvel équilibre entre canton et communes, où celles-ci ne seront pas les damnés du bout de cette chaîne qui part de l'économie mondiale globalisée et qui passe par la Confédération et les cantons.

Le groupe Passage, ainsi donc, donne acte à l'autorité municipale des efforts de gestion et de planification qu'elle déploie. Dès lors, il entre en matière à propos du budget 2012 tel que présenté.

Pour le reste, le groupe Passage se réserve le droit d'intervenir sur divers points précis, peut-être de détail d'ailleurs, de ce budget lorsqu'il s'agira d'examiner ce document chapitre par chapitre.

M. Martial Courtet : Disons-le d'emblée, le groupe PDC-JDC salue la volonté et le courage, je le dis clairement, le courage du Conseil municipal.

A moins d'un an des élections communales, il était moins risqué de laisser la situation perdurer que de se lancer dans des réformes par définition peu populaires.

Le Conseil municipal, et en particulier son responsable des finances, ont choisi de chercher des solutions afin de maintenir une dette supportable pour le ménage communal.

Cela fait des années qu'on se lamente sur notre sort, sur nos budgets trop souvent déficitaires.

Voici donc une initiative qui arrive à point nommé.

En effet, il faut se donner les moyens d'améliorer notre situation financière, il faut se doter de conditions-cadres afin de permettre à Porrentruy de se développer. Il faut faire des choix. Des choix judicieusement répartis, sans cibler uniquement un seul secteur, bien évidemment.

Il faut agir avec réflexion, mais aussi avec fermeté afin de donner une réelle chance aux efforts demandés.

Je le répète, il faut faire des choix. Nous avons un plan d'investissements fondamentaux pour l'avenir de notre cité : Le réseau d'eau potable, le réseau d'eaux usées, la piscine, la patinoire, le sous-voies, le secteur de la gare, le projet Esplanade, Paléojura, le foyer des Planchettes, la Maison de l'enfance, etc. En résumé, il ne faut pas être aveuglé par le déficit en lui-même mais prendre en compte ses différentes composantes que sont le déficit structurel et le déficit conjoncturel.

Au sujet du déficit conjoncturel, nous le subissons et nous n'y pouvons rien. Il nous faut serrer les dents et attendre des jours meilleurs, tout en travaillant au développement économique de notre Municipalité.

Quant au déficit structurel, c'est bien celui-ci qui est visé par les mesures du Conseil municipal. Alors agissons là où nous le pouvons et ayons le courage de permettre à Porrentruy de se remettre en question au sujet de ses finances.

Il est donc impératif de donner une chance au plan des mesures qui nous est proposé.

Convaincu du bien-fondé de la démarche, le groupe PDC-JDC soutiendra sans réserve le budget qui nous est proposé.

M. Marcel Godinat : Il m'incombe de vous présenter ce soir la position du groupe PLR concernant le budget 2012 que nous propose le Conseil municipal.

Nous aimerions en premier lieu relever le bon travail du conseiller en charge des finances, M. Eric Pineau, et du personnel du Service financier qui a été associé à l'élaboration de ce budget.

Nous tenons à préciser d'emblée que les critiques qui émanent de notre parti et qui ont été relayées par la presse ne visent pas M. Pineau qui s'est certainement donné beaucoup de peine. Nous saluons les réflexions qui ont été engagées par le Conseil municipal et qui ont débouché sur des mesures d'économies qui nous paraissent pertinentes, mais qui ne nous semblent pas suffisantes.

Notre attitude, suite à l'étude du projet de budget, et les déclarations qui s'en sont suivies ont pour but de tirer la sonnette d'alarme. En effet, le groupe PLR ne peut accepter que notre ville continue à aligner les déficits, année après année, depuis 15 ans.

Ce n'est pas parce que le Conseil municipal nous présente des mesures d'économie que l'on peut se permettre d'accepter sans autre un déficit budgétisé à hauteur de 2'200'000 francs. La ville de Delémont, avec une quotité et des taxes immobilières plus basses, présente un déficit près de trois fois moins élevé que Porrentruy.

Jusqu'à ce que les comptes soient équilibrés d'ici cinq ans, on va cumuler des pertes pour un total d'au moins 2 à 5 millions de francs, durant ces cinq prochaines années, ce qui entraînera une augmentation de la dette de 10 % et cela sans tenir compte des nouveaux investissements. Je vous rappelle que la dette de la Commune s'élève à environ 60 millions de francs.

Il faut savoir que les mesures d'économie retenues par le Conseil municipal ne pourront être appliquées que très partiellement en 2012, d'autant plus que les mesures qui auraient eu le plus d'impact, à savoir la suppression de la caisse maladie ainsi que la contribution de solidarité ont été gelées, à une courte majorité, par le Conseil de ville lors de sa dernière séance.

Le groupe PLR :

- n'accepte pas ce déficit de 2'200'000 francs;
- il exige un plan d'économies plus étoffé, les mesures proposées nous paraissant insuffisantes;
- il demande que le laps de temps qu'il faut s'accorder pour aboutir à l'équilibre des comptes soit ramené de cinq à trois ans afin de ne pas faire exploser le montant de la dette;

A la rigueur, le groupe PLR pourrait envisager d'entrer en matière sur une augmentation d'un dixième de la quotité d'impôts, mais à condition que le budget qui intègre les recettes supplémentaires correspondant à cette augmentation soit équilibré. Nous insistons sur le fait qu'une éventuelle augmentation des impôts doit avoir obligatoirement pour corollaire une diminution des charges.

Notre groupe craint qu'une partie du Conseil de ville s'engouffre dans une augmentation d'impôts, d'où notre réaction, sans exiger en contrepartie des réductions des charges au moins aussi significatives. Je vous rappelle qu'une augmentation d'un dixième de la quotité d'impôts engendre des recettes supplémentaires de l'ordre de 800'000 francs.

Pour ces raisons, le groupe PLR demande que la discussion sur le budget soit repoussée à une date ultérieure, soit à la séance de janvier ou bien, comme alternative, que le budget soit soumis à une deuxième lecture. Ce délai supplémentaire devrait permettre au Conseil municipal de revoir sa copie dans le sens souhaité par notre parti.



Pour l'heure, le groupe PLR refusera donc l'entrée en matière parce qu'il n'a pas d'autre choix.

M. Yves Voisard : Après plusieurs années d'équilibrisme et d'espoir, nous entrons maintenant dans une phase vraiment délicate pour la gestion de notre Commune.

Le budget 2012 qui nous est soumis ce soir résume parfaitement les orientations que nous dénonçons depuis plusieurs années. La politique des caisses vides.

Depuis la baisse fiscale de 2005, les pertes de notre Commune se montent à 9,5 millions en 2010. Un seul coup d'œil sur les tableaux mis à votre disposition nous prouve que la situation serait toute autre sans la baisse des impôts en 2005, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Pour ce budget, le Conseil municipal propose 640'00 francs d'économies selon un plan de mesures qui suscite les commentaires suivants :

#### **1. Manifestations**

Il est prévu de facturer plus vigoureusement les prestations aux sociétés culturelles et sportives qui organisent des activités sur le territoire communal. Voilà la recette incontestable pour démotiver les personnes de bonne volonté jouant un rôle social et souvent éducatif. Néanmoins, nous comprenons que le personnel communal n'est pas à la disposition de toutes les associations et qu'une adaptation des tarifs raisonnable et réfléchie soit examinée.

#### **2. Autofinancement du service des inhumations**

Nous désapprouvons l'idée d'une taxe par habitant; c'est exactement l'exemple de report d'une somme actuellement financée par les impôts, donc en proportion du revenu, qui sera répartie sans distinction de classe sociale entre tous les habitants. Néanmoins, si un lieu de rassemblement pour les familles désirant célébrer des funérailles laïques est prévu, nous serions susceptibles de l'accepter.

#### **3. Mise à jour du tarif des émoluments communaux**

Cette démarche est depuis longtemps à l'ordre du jour à la commission des finances, il s'agit maintenant de terminer cette révision.

#### **4. Amélioration de la rentabilité des immeubles financiers**

Nous devons gérer nos immeubles de façon juste et équitable comme propriétaires.

#### **5. Plafonnement des dépenses "biens, services et marchandises"**

Cette rubrique est en vérité la seule où nous pouvons agir.

#### **6. Réduction des tâches d'auxiliaires**

Cette mesure n'est en soi pas la plus téméraire. Elle a le mérite de stimuler des solutions de réorganisation.

Néanmoins, nous nous faisons du souci pour le gardiennage de la piscine car la diminution de 850 heures correspond à un emploi à plein temps; il y aura peut-être des noyés.

#### **7. Economie d'un poste à la Municipalité**

Cette mesure pourra activer des promotions internes.

#### **8. Suppression de la contribution caisse-maladie**

Elle a déjà suscité des discussions en commission des finances par le passé. Nous ne sommes, bien entendu, pas d'accord avec ce que nous appelons ni plus, ni moins une baisse de salaires. Nous proposons de lisser cette contribution et de l'intégrer au salaire de façon équitable entre tous les employés communaux. Répartir une somme de 120 francs par mois et par personne nous paraît plus judicieux. Pour le moment, contrairement aux affirmations du Conseil communal, l'article 45 du Statut du personnel communal confirme bien que la Commune participe au paiement des primes à raison de 50 %.

#### **9. Contribution de solidarité de 1% sur trois ans**

Inacceptable, le personnel doit-il être solidaire avec qui ? Avec les gros revenus qui ont bénéficié de la plus grande part de la baisse d'impôts ?

Le personnel ne doit pas subir seul la situation précaire que nous vivons actuellement. Nous devons plutôt le motiver à nous faire des propositions d'économie.

Le plan de mesures compte sur une augmentation des revenus et impôts ordinaires de 1,2 million de francs sur cinq ans. Cela relève de la conjecture. Pourquoi, dans cinq ans nos revenus augmenteraient de 1,2 million de francs alors qu'entre les comptes 2005 et le budget 2012 nous avons une diminution de 500'000 francs de revenus.

La Commission des finances a accepté ce budget du bout des lèvres, ce qui traduit un aveu d'impuissance. Aucune suggestion convenable n'a été proposée autour de la table depuis longtemps. Si on ne partage pas toutes celles du Conseil municipal, il a du moins le mérite de nous en proposer.

En conclusion, l'équilibre projeté à cinq ans nous paraît improbable. De plus, il signifie le report d'investissements nécessaires au développement de nos infrastructures. Selon nous, les investissements ne peuvent être gelés uniquement pour éviter l'ascension de la dette publique. Nous sommes donc en face d'un choix exprimé comme suit :

- Nous freinons l'accroissement de la dette et la situation financière pourrait être plus acceptable dans cinq ans, ceci avec toutes les réserves d'usage (arrivée d'une nouvelle vague de chômage et affaiblissement des recettes fiscales des personnes morales et physiques).
- Dans le cas contraire, nous devons en supporter les conséquences et nous n'aurons plus, dans cinq ans, d'infrastructures adaptées à notre développement socio-économique.

Il faut rappeler que les investissements prévus (patinoire, piscine, etc.) représentent des besoins légitimes et non luxueux.

On sent venir une forme de consensus progressif sur la mesure la plus équitable et la plus judicieuse que nous préconisons depuis plusieurs années, celle d'une hausse modeste de la pression fiscale, une hausse qui, sur les six années considérées, aurait changé considérablement la donne et procuré à notre cité 5,6 millions de francs, ceux qui nous manquent précisément.

En regard de ces considérations, le groupe socialiste est d'avis qu'une augmentation du taux d'imposition d'un dixième, pour une durée déterminée de cinq ans, doit permettre un rétablissement des finances communales tout en permettant l'acquisition d'équipements en lien avec nos vœux de maintien de notre développement. Une famille déclarant un revenu imposable de 50'000 francs verra sa tranche annuelle augmenter de 131 francs, soit 11 francs par mois.

Sans vouloir faire la promotion des impôts, la hausse de la quotité semble être ce soir la seule proposition réaliste et responsable pour un développement harmonieux de notre cité.

M. Eric Pineau : J'aimerais revenir sur quelques éléments.

M. Giordano, je comprends vos doutes et ceux du PCSI. Vous avez relevé les réserves et faiblesses du plan de mesures mais, simplement, dans la mise à jour de notre planification financière, le Conseil municipal a admis d'établir un processus qui dit ceci : on met à jour trois fois par année cette planification financière. Dans le cadre de cette planification, on ne veut absolument pas être bloqué dans les projets que la Municipalité peut développer, c'est-à-dire avoir un curseur et laisser aux Conseillers municipaux la possibilité d'incorporer des motions qui sont votées par votre Conseil de ville. C'est pour cette raison que le processus de revoir cette planification trois fois par année a été accepté. Partant de ce constat, au mois de juillet de cette année, on a mis à jour la planification financière et c'est là que, finalement, nous avons remarqué, également par rapport aux données du Canton et à la mise à jour de la préparation du budget et des comptes 2010, la problématique des flux financiers. Même si ces flux financiers, comme on pouvait si attendre, étaient à un moment donné sur le déclin, jamais on aurait imaginé que les investissements dépasseraient aussi vite le problème de nos flux financiers.

Alors, précipitation, je ne pense pas qu'il a eu de la précipitation dans l'élaboration de ce plan de mesures, néanmoins il y a eu une volonté de proposer au budget 2012 certaines premières mesures car le Conseil municipal ne pouvait pas présenter un budget 2012 sans l'accompagner de mesures.

Concernant l'économie sur le personnel, vous parlez de 40 %; alors si on prend aujourd'hui les montants qui sont dans cette masse salariale, il faut savoir que sur la charge totale de 41,4 millions de francs du budget, le montant dévolu au personnel globalement, c'est 9,5 millions de francs. Cela représente 23 % des charges totales du budget. Effectivement, si l'on prend uniquement les charges maîtrisables du budget, les charges du personnel et les "biens, services et marchandises", qui je le rappelle se situaient aux environs de 6 millions de francs, 5,7 millions dans le budget, représentent un montant très important mais ce sont les seules rubriques que l'on peut travailler au niveau du budget. Ça n'a pas été simple mais il y a des négociations qui sont en cours au sein de la commission paritaire et il faut laisser la commission paritaire et le Conseil municipal entrer dans ces négociations pour pouvoir vous proposer quelque chose qui soit satisfaisant pour tous, employés et employeur.

Au niveau de l'amélioration des rendements fiscaux, les recettes de 1,2 million de francs,- vous avez donné le détail, c'est environ 300'000 francs par année -, sont basées sur l'évolution de la planification financière, sur la prévision des impôts des taxations provisoires 2011. Il faut savoir que ces taxations provisoires 2011 sont à 60 % des taxations 2010, à 37 % des taxations 2009 et le solde, les 3 % restants, ce sont des taxations antérieures; c'est quelque chose de difficilement maîtrisable, ça c'est juste mais c'est une progression d'impôts. Pour le détail des personnes physiques et personnes morales, oui, on l'a calculé mais c'est un petit peu trop technique d'entrer dans le détail de ces rubriques, c'est pour cela qu'on n'en n'a pas parlé.

Pour répondre à M. Voisard et pour répondre sur les rentrées fiscales, entre 2006 et 2010, on a eu une progression de rentrées fiscales ordinaires d'un million de francs; on est même arrivé à une progression de 1,8 million de francs en 2008. Ensuite, il y a eu la crise financière. Aujourd'hui, s'il n'y avait pas eu la crise financière, on aurait environ 2 millions de francs de rentrées fiscales en plus dans le ménage communal et je pense que l'on ne parlerait certainement pas du plan de mesures.

Pour finir, j'ai gardé le gâteau pour la fin; la non-entrée en matière du groupe PLR. Quelle ne fut pas ma surprise, comme sans aucun doute plusieurs d'entre vous, de découvrir votre décision de non-entrée en matière découverte dans les médias et ce dès le lundi soir déjà, que vous confirmez et vous signez ce

soir. Je remarque avec déception que la seule proposition que fait le PLR ce soir pour améliorer le budget 2012 c'est de ne pas entrer en matière, mais surtout sans rien proposer de concret en contrepartie, quel courage ! J'espère que je me trompe car si le Conseil de ville accepte cette entrée en matière alors peut-être que nous aurons la chance d'entendre enfin de vraies propositions venant de votre parti car ce ne sont pas les propositions de vos membres de la Commission des finances présents lors de la présentation des deux lectures du budget qui nous ont beaucoup aidés puisqu'il n'y en avait tout simplement pas. Alors, Mesdames et Messieurs les Conseillers de ville PLR à vos crayons rouges, s'il vous plaît, pour la suite des débats si le Conseil de ville accepte l'entrée en matière.

Les intentions sont toujours louables mais les mesures financières sont nettement plus efficaces. En conclusion, il est à noter que pour le Conseil municipal la volonté de proposer ce plan de mesures n'a pas été simple ni facile et que le plus important finalement c'est de pouvoir en débattre ce soir.

M. le Maire Gérard Guenat : J'aimerais aborder trois points après l'exposé et la présentation du responsable des finances. Non, nous ne sommes pas dans la précipitation au Conseil municipal pour vous apporter ce soir des mesures importantes. Non, le déficit n'est pas de 15 ans mais de beaucoup plus longtemps en ville de Porrentruy, alors qu'à l'époque une autre couleur politique dirigeait le Conseil municipal. Dans notre sphère d'influence au niveau du Conseil municipal, il faut savoir une chose, nous régnons dans une région où Porrentruy est la ville centre qui a une quantité de plus en plus importante de dépenses vis-à-vis de cette région. Dans le cadre du SIDP, nous réfléchissons à mettre en commun certaines prestations et nous sommes déjà arrivés mais nous continuons dans ce domaine. La ville de Porrentruy ne doit pas rester seule à avoir des infrastructures et à les payer à 100 % pour l'ensemble de la communauté ajoulote. Cet état d'esprit est en train de changer. Néanmoins, ce soir, vous êtes confrontés à une situation délicate, j'en conviens. J'ai écouté attentivement tous les responsables politiques, certains avaient de bonnes propositions, d'autres n'en n'avaient pas du tout. Alors, à vous de débattre maintenant, le Conseil municipal vous laisse un budget à hauteur de 2,2 millions de francs de déficit.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il y a 8 avis contraires.*

#### FOND DU SUJET

#### BUDGET CHAPITRE PAR CHAPITRE

#### **RAPPORT INTRODUCTIF (pages A1 à A10)**

M. Pierre-Olivier Cattin : A la page A8, j'aimerais juste faire une remarque à propos de la suppression de la caisse-maladie. Je trouve le libellé du Conseil municipal un petit peu léger : "la contribution spéciale ne repose sur aucune disposition légale obligatoire et est donc considérée comme versée à bien plaisir". Or, il y a un statut du personnel communal avec un article 45, alinéa 3, qui stipule cette disposition. On ne peut donc pas dire que c'est un cadeau qui ne repose sur aucune disposition légale et à bien plaisir !

M. Eric Pineau : Effectivement, j'ai peut-être mal libellé ou exprimé ce que j'ai marqué. Simplement, j'ai voulu dire que ni la loi fédérale sur le travail, ni le code des obligations n'imposent à un employeur de verser une participation de la caisse-maladie à ses employés. Par contre et comme vous l'avez dit, l'article 45 du statut du personnel le stipule. Alors, c'est simplement dans cet ordre-là et au niveau du droit supérieur que j'ai voulu marquer ça. J'aurais pu être plus explicite, je m'en excuse.

M. Pierre-Olivier Cattin : Je ne voudrais pas qu'on laisse penser que le personnel communal soit noté dans un esprit "de petit copain". Il y a une base légale, il y a un statut qui est dûment voté par le Conseil de ville.

#### **PLANIFICATION FINANCIERE (A11 à A12)**

R.à.s.

#### **1 ADMINISTRATION (pages B2 à B3)**

160.346 Prestations facturées

M. Michel Hauser : J'aimerais une précision à propos du plan de mesures qui prévoit que les prestations

fournies par la Municipalité dans le cadre de manifestations soient facturées à hauteur de 35 %. Peut-on nous expliquer comment a été fixé ce pourcentage de 35 %, ça pourrait être 20, 50 ou 60 %. Quel est le calcul qui a prévalu en l'occurrence ?

M. Eric Pineau : Dans le cadre de l'analyse comparative entre les communes, on a remarqué qu'on était quasiment la seule commune à ne pas facturer les prestations pour les manifestations. Il s'agit d'une moyenne, certes, une bonne moyenne à 35 % mais finalement on voulait donner le signe du tiers à facturer.

Je profite d'avoir la parole pour dire qu'on a voulu rajouter la nouvelle rubrique 160 "Manifestations publiques" pour montrer ce que coûtent ces manifestations publiques à la Municipalité; c'est 200'000 francs aujourd'hui qui sont notés au budget. Cette dépense a été sortie des analyses produites par "Timelead" et les 35 % nous donneront une rentrée d'environ 70'000 francs; c'est donc une moyenne, en comparaison.

Mme Rosalie Beuret : Le groupe socialiste entre en matière sur cette première mesure d'économie, par réalisme budgétaire et parce qu'il est vrai que la gratuité de ces prestations extrêmement précieuses à la vie de notre cité pourrait amener les sociétés à ne pas chercher d'alternatives à cette offre de la Municipalité. On tient toutefois à préciser que c'est une acceptation vigilante et qu'on demandera l'année prochaine une évaluation de cette mesure.

## **2 TRAVAUX PUBLICS (pages B4 à B5)**

*240.314 Entretien du mobilier urbain, monuments et rond-points*

Mme Irène Merçay : A quoi servent les 5'000 francs d'économie sur l'entretien ? N'entraînent-ils pas des dégâts qui vont occasionner des dépenses l'année suivante ?

M. Eric Pineau : C'est le budget qui a été demandé par le Service des travaux publics. On n'a pas voulu mettre 10'000 francs pour dire qu'on dépensera 10'000 francs.

Mme Irène Merçay : On passe de 84'000 francs aux comptes 2010, à 10'500 francs au budget 2011 et 5'000 francs au budget 2012.

M. Eric Pineau : Il est possible que les 84'000 francs indiqués dans les comptes 2010 soient liés à l'installation d'un abribus, qu'on a admis comme étant du mobilier urbain.

M. Michel Hauser : Je crains qu'à force de rogner sur les dépenses relatives à l'entretien on risque d'engendrer des dépenses plus conséquentes qui ne sont plus de l'entretien mais qui sont des réfections fondamentales. On tient à rendre le Conseil municipal attentif à cette problématique et à ne pas trop sacrifier l'entretien courant malgré la situation financière actuelle.

## **3 AFFAIRES JURIDIQUES, POLICE ET MILITAIRE (pages B6 à B7)**

R.à.s.

## **4 HYGIENE PUBLIQUE (page B7)**

R.à.s.

## **5 INSTRUCTION, FORMATION, CULTURE, SPORT (pages B8 à B11)**

R.à.s.

## **6 ACTION SOCIALE (Pages B12 à B14)**

R.à.s.

## **7 ECONOMIE PUBLIQUE (page B15)**

*730.365 Promotion économique*

M. Fabrice Briot : J'aimerais savoir ce qui se trouve dans les 53'000 francs de cette rubrique. Pourrait-on

avoir le détail de cette rubrique ?

M. Marcel Bailly : Il y a tout une série de choses. Par exemple, la Fanfare municipale reçoit 3'000 francs, l'Expo-Ajoie 5'000 francs, le partenariat avec Aesch nous coûte quelques francs puisqu'on se voit assez souvent. Il y a aussi une contribution au CAER, enfin différentes choses de ce genre-là. On annonce aussi souvent des terrains à vendre dans des revues spécialisées, etc.

Je ne vais pas vous faire une liste exhaustive, je ne sais pas si M. Biedermann possède cette liste.

M. Fabrice Briot : Quelle est la partie dans cette promotion économique pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire de la ville de Porrentruy ?

M. Marcel Bailly : C'est très difficile à évaluer, c'est très difficile à dire. Evidemment, en dehors de ça, il ne faut pas oublier par exemple que Porrentruy a acheté le terrain sur lequel nous avons construit l'usine-relais. Nous avons accordé cinq années de gratuité et je pense que la Commune de Porrentruy participe au-delà de cette somme-là dans le développement économique de Porrentruy. Tout dernièrement, vous avez accepté l'achat de 12'000 mètres carrés de terrain "Sous Roche de Mars" en juin dernier dont on vient de louer une parcelle de 4'000 mètres carrés à une entreprise qui est en train de sortir du sol. Tout ça, c'est une aide à la promotion économique.

Vous avez peut-être aussi vu que dans l'usine relais une entreprise américaine avait bloqué le tout jusqu'à fin juillet de cette année. Nous avons remis ces surfaces en location puisque l'entreprise américaine n'était pas preneuse et, actuellement, c'est tout le rez-de-chaussée qui est occupé et nous avons en cours des négociations pour le premier étage. Donc, il se fait pas mal de choses.

#### *710.365.02 Tour de France*

M. Victor Giordano : A titre personnel et pour des motifs éthiques et moraux, - moraux sans jeu de mots - je ne peux admettre que la promotion touristique de notre ville se fasse via le Tour de France. Je n'accepterai donc pas la dépense prévue à cet effet.

M. le Président : Vous faites une proposition, M. Giordano ?

M. Victor Giordano : J'ai dit que je n'acceptais pas cette dépense.

#### *710.441 Rétrocession des taxes de séjour*

M. Michel Hauser : Compte tenu du fait qu'on nous annonce régulièrement des progrès du tourisme dans le Jura et ici à Porrentruy, que les nuitées augmentent; compte tenu des événements qui vont se passer l'année prochaine et dont on vient de faire mention, il me semble qu'on pourrait avoir l'espoir d'une petite augmentation des taxes de séjour. On est bien conscient que c'est une goutte d'eau dans un océan mais jusqu'à maintenant personne n'a présenté ni économie, ni revenu supplémentaire, je proposerais qu'on porte cette rubrique à 6'000 francs.

#### **VOTE SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL HAUSER**

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent d'augmenter la rubrique 710.441 "Rétrocession des taxes de séjour" de 4'250 francs à 6'000 francs à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### *710.365.01 Promotion touristique*

Mme Francine Chapatte : En quoi consiste cette rubrique car je croyais que c'était Jura Tourisme qui faisait la promotion économique pour Porrentruy ?

M. Marcel Bailly : Porrentruy va tout prochainement publier un nouveau plan de la ville de Porrentruy qui va nous coûter pas mal d'argent.

Mme Francine Chapatte : Et l'année passée, à quoi correspondaient les 20'000 francs ?

M. Marcel Bailly : C'était pour toutes sortes de manifestations en ville de Porrentruy, nous avons dû soutenir entre autres la Fondation horlogère qui se profile pas mal au niveau de la promotion touristique de la région, là on a pas mal aidé.

#### *710.365.02 Tour de France*

M. Yves Voisard : A propos du Tour de France, je ne partage pas du tout l'avis de M. Giordano. En tant

que cycliste, je félicite le Conseil municipal d'avoir suivi la Commission des finances où j'avais proposé de mettre ces 250'000 francs dans le budget, car ils n'y figuraient pas en deuxième lecture. On met plus de 400'000 francs par année pour la patinoire et environ 350'000 francs pour la piscine couverte, je ne vois pas pourquoi une fois de temps en temps on ne peut pas mettre un peu d'argent pour les cyclistes.

## **8 FINANCES (pages B15 à B16)**

*820.318.02 Honoraires et prestations de service*

M. Gérard Brunner : Peut-on préciser le terme "Timelead" ?

M. Eric Pineau : Timelead c'est le contrôle des heures de l'ensemble de la Municipalité. C'est un programme de gestion d'heures analytique.

## **9 IMPOSITION (page B18)**

*915.330 Patrimoine financier (éliminations)*

M. Michel Hauser : Dans les commentaires, il est dit : "Depuis quelques années, il est constaté une augmentation des pertes sur débiteurs impôts" qui nous accroît la charge de 350'000 francs apparemment en 2012. Est-ce qu'on peut expliquer ce phénomène de perte qui est signalé ici et surtout est-ce qu'on fait quelque chose pour le contrer ?

M. François Biedermann : Pour ces pertes sur impôts, la Commune n'a pas la gestion des débiteurs d'impôts puisque c'est du ressort de la Recette et administration de district. On n'a aucune main mise sur la gestion de ces débiteurs. Donc, chaque élimination d'impôts fait suite à un acte de défaut de biens.

M. Michel Hauser : Je répète ma question, est-ce que la Commune fait quelque chose ?

M. François Biedermann : Rien.

## **10 SERVICES COMMUNAUX (pages B19 à B22)**

R.à.s.

### **ANNEXE 1 (déductions légales)**

R.à.s.

### **ANNEXES 2 à 3 (Taux d'occupation du personnel communal)**

R.à.s.

### **ANNEXES 4 à 7 (Rendement des immeubles administratifs, financiers et d'école)**

M. Fabrice Briot : J'ai une question concernant les frais de mazout pour le bâtiment sis à Pré Tavanne. Comme ce bâtiment est vide, je suis un peu étonné qu'on ait une charge de 5'400 francs de frais chauffage; c'est un peu excessif pour un bâtiment inoccupé.

M. François Laville : Il faut relativiser; ce bâtiment n'est pas vide. Il sert à diverses affectations, notamment pour des associations ou sociétés qui ont des problèmes de locaux. Je vous rappelle que, tout récemment, les cartons du cœur ont pu installer leurs quartiers dans ce bâtiment en attendant les travaux de rénovation. Par ailleurs, le premier étage de cette maison a été loué à une association de Free Dancers qui se trouvait sans locaux du fait de la démolition du secteur Esplanade.

## **DISCUSSION SUR LA QUOTITE D'IMPOT ET LES TAXES**

M Yves Voisard : Comme je l'ai dit dans mon entrée en matière, nous proposons une quotité d'impôt de 2.15 au lieu de 2.05.

M. le Président : Donc, une augmentation de 1 dixième.

---

VOTE SUR LA PROPOSITION DE M. YVES VOISARD

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent d'augmenter la quotité d'impôt d'un dixième par 24 voix contre 9.

VOTE SUR LA QUOTITE D'IMPOT ET LES TAXES

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les taxes à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

VOTE FINAL

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent le Budget communal 2012 par 23 voix contre 16.

**9. Divers**

M. le Président : Deux textes ont été déposés ce soir, soit :

- Une question écrite émanant du groupe PLR intitulée "Peut-on remédier au goulet d'étranglement à la rue du Creugenat";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Forum de l'ADEP : et après ?".

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.05 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

D. Nicoulin